Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2506

24.9.2024

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2024/2506 DE LA COMMISSION

du 3 juillet 2024

rectifiant la version en langue espagnole du règlement délégué (UE) 2023/2465 complétant le règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation applicables aux œufs

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) nº 922/72, (CEE) nº 234/79, (CE) nº 1037/2001 et (CE) nº 1234/2007 du Conseil ([1]), et notamment son article 75, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Dans la version en langue espagnole du règlement délégué (UE) 2023/2465 de la Commission ([2]), l'article 5, paragraphe 1, point a), contient une erreur en ce qui concerne la dénomination des œufs XL. L'erreur peut avoir une incidence sur les droits et obligations des opérateurs.

(2) Il convient dès lors de rectifier en conséquence la version espagnole du règlement délégué (UE) 2023/2465. Les autres versions linguistiques ne sont pas concernées,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

(Ne concerne pas la version française.)

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 3 juillet 2024.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([1]) JO L 347 du 20.12.2013, p. 671, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2013/1308/oj.
([2]) Règlement délégué (UE) 2023/2465 de la Commission du 17 août 2023 complétant le règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation applicables aux œufs et abrogeant le règlement (CE) nº 589/2008 de la Commission (JO L, 2023/2465, 8.11.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2023/2465/oj).